

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 JUIN

TOUT LE MONDE SOLDAT

C'est décidé ; la franc-maçonnerie l'emporte. La Chambre vient d'adopter l'article 1^{er} de la loi militaire, ainsi conçu :

« Tout Français doit le service militaire. »

Voilà donc la règle du « tout le monde soldat » sanctionnée, proclamée par l'assemblée du Palais-Bourbon.

Mais il n'y a pas de règle sans exceptions, et ici les exceptions seront probablement nombreuses. L'essentiel aux yeux des républicains est d'enrégimenter les séminaristes. Pour les séminaristes, pas d'exception : c'est le mot d'ordre.

M. Lanjuinais et Reille ont développé un contre-projet tendant à la concession de dispenses. L'adoption des dispositions présentées par eux aurait eu pour résultat l'établissement de cadres solides, l'élévation du niveau intellectuel et le soulagement de nos finances. Les républicains ont repoussé le contre-projet.

Un article additionnel de M. le colonel de Plazanet tendant à réduire au temps de guerre l'obligation du service militaire pour tous a été également rejeté.

C'est un triomphe pour la démocratie et une défaite pour l'armée française.

Après le discours de M. Margain, qui déclare retirer son amendement, la Chambre a à statuer sur ce paragraphe de l'article 2 : « Le service est personnel et égal pour tous. »

La première partie du paragraphe : « Le service personnel », est adoptée.

M. de la Bâtie combat en excellents termes la dernière partie : « et égal pour tous. »

Il constate que cette disposition est un mensonge, puisque les articles suivants contiennent de nombreuses dispenses et violent la prétendue égalité inscrite en tête de la loi.

Il montre aussi qu'elle produira des con-

séquences déplorables au point de vue des intérêts intellectuels et moraux du pays.

Les mots « et égal pour tous » sont adoptés.

L'ensemble de l'article 2 est également adopté.

Trop de paroles

M. Ferron ne parle pas assez au gré de nos républicains, hommes de paroles (avec un s), on le fait parler. Chaque journal a son petit *interview* particulier. Ces *interviews* se contredisent le plus souvent, mais tout le monde jure ses grands dieux que sa version est la seule vraie, la seule loyale. On ne sait plus auquel entendre. Dans le doute nous préférons tenir pour apocryphes tous les projets, confidences, consultations, etc., que nos confrères publient chaque jour, et nous en tenons strictement à ce qu'a dit le ministre à la tribune de la Chambre.

Car il a parlé le ministre, nous dirons même qu'il a parlé plus qu'il n'était besoin, notamment en ce qui concerne les sous-officiers.

On lit beaucoup aujourd'hui, dans l'armée comme ailleurs, et le lendemain du jour où un ministre de la guerre a parlé à la tribune, la plupart des officiers, sous-officiers, ou soldats ont connaissance de ses paroles et en tirent toutes sortes de commentaires qui ne sont pas toujours très profitables au maintien de la discipline et au bien du service.

M. le général Ferron pense, par exemple, — il le dit du moins — qu'en deux ans on a tout le temps de faire des canonniers, des cavaliers, voire même des fantassins connaissant bien le maniement de leurs armes et de leurs chevaux, rompus pour toujours aux fatigues de la marche, et très suffisamment pourvus « du sentiment militaire ». L'immense majorité, on pourrait presque dire la totalité des officiers généraux ou supérieurs, est d'un autre avis. Mais passons.

M. Ferron ajoute qu'en tous cas « le ser-

vice de trois ans, qui est le service de deux ans, ne peut suffire qu'à la condition d'avoir de bons sous-officiers », et comme il reconnaît, par ailleurs, que ces bons sous-officiers ne peuvent se faire à la vapeur comme les soldats, il veut retenir sous les drapeaux les soldats aptes à devenir sous-officiers par l'appât de certaines prérogatives.

Au lieu de cantines, nos sous-officiers auront des *mess*. Ils porteront une tenue plus fine que celle des hommes. On cherchera par tous les moyens possibles à relever leur prestige vis-à-vis de la troupe. Jusque-là nous sommes absolument d'accord avec M. Ferron, qui d'ailleurs, il nous permettra de le lui dire, ne fait que reprendre, en ce qui concerne les sous-officiers, les projets d'un de ses prédécesseurs, M. le général de Cissey, projets qui seraient probablement depuis longtemps réalisés sans les changements incessants que la politique républicaine apporte dans la haute administration de l'armée.

Mais M. Ferron va plus loin. Il veut affranchir les sous-officiers de l'autorité des sous-lieutenants et lieutenants et réserver le droit de punir aux seuls capitaines et officiers supérieurs. Nous voudrions bien savoir comment, dans ces conditions, M. Ferron s'y prendra pour obtenir l'exécution des règlements. Entendez-vous ce dialogue :

— Maréchal des logis, vous n'avez pas fait donner la botte à vos chevaux.
 — C'est vrai, mon lieutenant.
 — Eh bien, faites le tout de suite.
 — Plus tard, mon lieutenant, quand j'aurai fini mon bezigue.
 — Ah! c'est comme cela, eh bien attendez un peu, je vais aller chercher le capitaine.

On peu se demander à quoi dorénavant serviraient lieutenants et sous-lieutenants.

Et d'ailleurs pourquoi ces officiers ne puniraient-ils plus les sous-officiers lorsque ceux-ci sont en faute? « Ils sont souvent trop jeunes », dit M. Ferron. Mais si jeunes que soient les sous-lieutenants et à fortiori les lieutenants, ceux-là même qui sortent des Ecoles ont deux ans de service de soldat. Et bon nombre de sous-officiers

obtiennent leurs galons au bout d'un an de service; si bien que presque toujours, depuis la suppression du service de sept ans et des rengagés, l'officier, quelque jeune qu'il soit, est l'ancien du sous-officier.

Et puis M. le général Ferron a-t-il réfléchi que dans cet ordre d'idées la logique lui ordonnerait de supprimer le droit de punition aux sous-officiers sur les brigadiers et aux brigadiers sur les hommes, de telle sorte que pour obtenir l'exécution du plus élémentaire exercice, ou l'accomplissement de la moindre corvée de quartier, il faudra avoir recours à l'autorité du capitaine ou du colonel.

Pauvre capitaine! pauvre service!

Nous sommes convaincus d'avance que M. le général Ferron n'ira pas au-delà des paroles dans ce projet aussi nuisible à la hiérarchie qu'au service. Mais c'est déjà trop que ces paroles aient été prononcées, car le lendemain même de cette discussion à la Chambre, nous entendions un sergent qui, après avoir jeté un regard narquois sur un sous-lieutenant qu'il venait de croiser, poussait du coude son camarade en disant : « Jouis de ton reste, mon bonhomme, ton épauvette a fait son temps. » Réflexion qui nous paraît peu compatible avec la discipline et le sentiment militaire que M. le général Ferron prétend garder intacts.

Donc, loin de regretter, comme nos confrères républicains, que le nouveau ministre de la guerre ne parle pas assez, nous nous plaindrions plutôt que, sans approcher d'ailleurs de l'incontinence de feu M. Boulanger, il parle trop.

Il faut peser soigneusement ses paroles lorsque cinq cent mille oreilles écoutent.

ÉDOUARD GRIMBLOT.

M^{re} le duc d'Annam a reçu à dîner, dans sa résidence d'Ennismore, les rois de Danemark et de Grèce, le prince et la princesse de Galles, les princes Albert-Victor et Georges, les princesses Louise et Victoria, le duc de Sparte et le prince Georges de Grèce.

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN!

PAR JACQUES BRET

Quelques minutes après, et par hasard, le comte Darag, rentrant lui-même au château, vint à passer de ce côté. Il était satisfait de sa conversation avec Karadyoni, il voyait les difficultés qu'il avait redoutées s'aplanir, il s'en allait d'un pas libre et dégagé et se disposait déjà à monter les degrés du perron, quand il aperçut tout à coup dans l'ombre la silhouette d'Irène qui se détachait sur le marbre. Il hésita un instant revint vers elle et s'approcha d'un air joyeux.

Elle le voyait venir et pâlit de colère. La présence de son cousin lui était odieuse en ce moment. Sa tête se redressa. De son bras, elle saisit une des anches recourbées du vase et s'y accrocha. Puis elle attendit, agressive et menaçante.

Le comte Darag, le sourire aux lèvres, arriva tout près d'elle.

— Vraiment, je ne me suis pas trompé. C'est bien vous, ma belle cousine, qui rêvez aux étoiles! Irène lui lança un regard qui brilla dans la nuit comme un éclair et que Darag reconnut trop tard.

— Monsieur le comte, dit-elle, d'une voix frémissante, vous ne savez donc pas vous battre?

— Pourquoi? demanda Darag interdit.

— Parce qu'il y en a d'autres qui font leur devoir à l'heure qu'il est, et que vous... vous êtes ici.

Puis, avant que le jeune homme eût retrouvé assez de liberté d'esprit pour s'expliquer, elle passa devant lui, très hautaine, et rentra vivement au château.

Il eut un moment d'effarement, puis il frappa la terre du pied et, s'oubliant, maintenant qu'il était seul et loin de tous les yeux, jusqu'à montrer de son poing fermé le chemin qu'Irène venait de parcourir :

— Ah! dit-il avec rage, vous vous permettez des comparaisons, et vous voulez les faire à mon désavantage! Ah! vous en aimez un autre et vous vous emportez contre moi!

Sa face blême exprimait une violente colère.

— Non! s'écria-t-il, non! Je ne veux pas qu'on me prenne ce qui doit être à moi!

Il arracha une touffe d'héliotropes qui avait dû effleurer les cheveux d'Irène. Il les foula aux pieds, il les écrasa sans raisonner son emportement. Quand ces natures froides s'abandonnent à leurs passions, elles ont des raffinements de violence. Il n'aurait pas fallu tomber en ce moment sous la main crispée de Darag.

A l'instant même, sans permettre à l'injure d'Irène de se cicatriser dans son âme, il remonta chez lui et s'enferma dans sa chambre où l'attendait son domestique.

Sitôt entré il se mit à marcher à grands pas, puis il s'assit et resta un certain temps silencieux, les yeux fixes. Tout à coup, il fit un geste bref et dit, comme se parlant à lui-même :

— N'y a-t-il donc en ce pays aucun moyen de se débarrasser d'un homme?

En entendant le comte Darag faire cette question, Prill eut un méchant sourire. Depuis quelques minutes, il suivait sur le visage de son maître la violence toujours croissante des sentiments et en attendait l'explosion. Il se glissa sans bruit jusqu'au fauteuil du jeune homme et, prenant un ton de voix presque indifférent :

— Il s'agit sans doute de ce beau capitaine qui, toutôt, a causé si longuement, seul à seule, avec la comtesse Irène?

— Oui, reprit sourdement le comte, que chacun de ces mots exaspérait.

— Je comprends, monsieur le comte... Cet homme est un ennemi. Mais la chose est simple... et facile.

Prill souriait, jouant avec le gland d'une sonnette.

Le comte l'examina longuement; puis, dissimulant sous un ton railleur la réalité de ses senti-

ments et de ses espérances :

— Tu le tuerais, Prill?

— Non pas! jamais!

Darag eut un frémissement irrité qui n'échappa pas à Prill.

— Quo veux-tu donc dire? s'écria-t-il... Tu n'es pas clair en tes propos.

— Je veux dire que je ne suis pas assez imprudent pour compromettre Votre Excellence dans une mauvaise affaire...

— Mais alors?

— J'ai mon idée... On pourrait lui prendre mieux que la vie.

— Quoi donc?

Prill s'approcha du jeune homme et, à voix basse, lui développa un projet.

Quand il eut fini, le comte Darag l'approuva de la tête.

— C'est bien. Tu vas partir de suite pour la forêt.

Il prit une poignée d'or et la jeta dans la main de son domestique. A la générosité de son maître, Prill comprit l'importance que Darag attachait à ses ordres.

— Votre Excellence sera satisfaite... et dès demain le baron Dienyi...

— Ne perds pas de temps, et laisse-moi, interrompit Darag.

Prill s'inclina et quitta la chambre.

LES CONDAMNATIONS DE LEIPZIG

La cour de Leipzig a rendu son jugement. Ce verdict affectera douloureusement les cœurs français et n'améliorera pas les relations des deux pays.

Le tribunal de Leipzig a condamné M. Kœchlin-Claudon à un an de forteresse, MM. Blech et Schiffmacher à deux ans de la même peine, et M. Trapp à un an et demi.

MM. Jordan, Reybell, Freund et Humbert ont été acquittés.

Ce procès et les condamnations qui viennent de le clore sont une faute grave aussi bien au point de vue de l'équité qu'au point de vue de la diplomatie internationale.

Il faut vraiment que M. de Bismarck soit bien à court de moyens, pour essayer de faire croire au danger que pouvait causer, à l'Allemagne, l'enfantine et bien inoffensive association de M. Déroutède.

Si, contre son désir, le chancelier de l'empire n'a pas mis le feu aux poudres, il a permis de juger combien était profond le sentiment français dans cette Alsace qu'il s'efforce inutilement de germaniser.

L'acquiescement de M. Reybell montre bien à quelles suggestions la haute cour s'est rendue.

Cela même fait ressortir cette vérité que les quatre Alsaciens relaxés, MM. Jordan, Reybell, Freund et Humbert, n'avaient été incarcérés que pour faire nombre, pour corser le procès, lui donner une importance plus considérable et que la condamnation était décrétée d'avance contre leurs quatre co-accusés.

La condamnation prononcée contre M. Kœchlin-Claudon est très commentée par les membres du barreau et fait l'objet de nombreuses critiques. On fait remarquer que M. Kœchlin est sujet français, qu'il fut inscrit à la Ligue des patriotes à Paris et qu'il a effectué ses versements dans cette ville. Les autorités locales ont dû constater qu'aucun acte répréhensible n'a pu être relevé contre lui pendant son séjour à Mulhouse.

Le jugement de Leipzig vient de créer un grave précédent, car il donne le droit juridique d'arrêter en France un sujet allemand faisant partie d'une association patriotique, et presque tous les Allemands sont affiliés à une association de ce genre.

Le barreau allemand trouve cette mesure d'autant plus maladroite, que la Chambre française discute en ce moment une loi sur le séjour des étrangers en France.

Les condamnés doivent être conduits dans quinze jours à la forteresse de Magdebourg où ils subiront leurs peines. Le procureur Teissendorf ne ferait cependant aucune objection à ce qu'ils subissent leurs peines dans une forteresse d'Alsace.

Les considérants du jugement de Leipzig portent que le but de la Ligue des patriotes est la reprise de l'Alsace-Lorraine par la force des armes.

Il y est dit que tout en France semble indi-

Le comte Darag se mit à la fenêtre. Il vit son domestique se diriger vers les écuries, seller un cheval, s'envelopper d'un manteau de voyage et partir au galop. Penché en avant, il le suivit un instant des yeux, malgré les ténèbres; puis il se dit à lui-même avec un accent de triomphe et avec un rire provoquant :

— Et maintenant... elle est à moi.

VII

Irène avait en vain cherché le sommeil, elle ne l'avait pas trouvé. La matinée la surprit dans son lit, avec cette fatigue de corps et d'esprit qui suit les nuits sans repos. Elle se leva tard, vers neuf heures, et, tout entière à ses pensées, elle s'étendit avec un accablement bien rare chez elle, sur le grand canapé qui, suivant l'usage hongrois, était le meuble principal de sa chambre.

Ses yeux errèrent autour d'elle, cherchant à trouver la paix dans ces objets connus dont elle avait orné son appartement personnel. Un air d'élégance, d'ordre et de travail était répandu sur les choses dont elle se servait. Son lit, enveloppé de rideaux de soie bleue, s'élevait dans un angle, recouvert, d'après la coutume nationale, d'un grand nombre d'oreillers; les légères colonnes d'ébène disparaissaient à demi entre leurs gonflements.

Deux fenêtres, presque toujours ouvertes en

quer d'une façon certaine la préméditation d'une guerre d'agression contre l'Allemagne. Il est inadmissible que l'Alsace-Lorraine puisse être reprise par une guerre défensive. Tout Allemand ou tout étranger placé sous la protection allemande, qui aide à préparer une telle guerre de revanche contre l'Allemagne, se rend coupable de préparation à un acte de haute trahison. Si la peine de la détention dans une forteresse, et non celle de la réclusion, a été prononcée contre les accusés, c'est parce que ceux-ci n'avaient pas eu conscience de la portée de leurs actes.

Adresse à M. Grévy.

L'adresse suivante a été envoyée à M. le Président de la République :

« Monsieur le Président,

» Le comité directeur de la Ligue des Patriotes a l'honneur de faire appel à votre haute intervention auprès du gouvernement allemand pour la mise en liberté d'un citoyen, d'un officier français, M. Kœchlin-Claudon, qui, dûment autorisé à résider en Alsace-Lorraine, a été condamné aujourd'hui par la haute cour de Leipzig à un an de forteresse.

» Le seul grief relevé à la charge de ce Français est d'avoir fait partie d'une Société française, dont les statuts n'ont rien de contraire au droit international et dont l'existence, depuis cinq ans, n'a donné lieu à aucune observation de la part du gouvernement de la République.

» Nous avons jusqu'ici gardé le silence, convaincus que votre sollicitude s'était renseignée et rassurée par avance sur le résultat final du procès. Mais aujourd'hui que nous voyons la France entière frappée dans la personne d'un Français, nous venons vous prier respectueusement de ne pas laisser plus longtemps porter atteinte à la sécurité et à la liberté de nos nationaux voyageant ou résidant en Alsace-Lorraine.

» Daignez agréer, monsieur le Président de la République, l'assurance de notre profond respect.

Pour le comité directeur,

Le président d'honneur,

Paul DÉROUTÈDE.

Le délégué,

Henri DELONGLE.

Le président,

J. SANSBŒUF.

Le secrétaire général,

Armand GOUPIL.

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 19 juin.

Les affaires sont toujours très restreintes sur le marché, il faut donc considérer ces cours comme conservant une certaine fermeté: 3 0/0, 81.28; 4 1/2 0/0, 108.95.

Les obligations du Crédit Foncier sont très fermes, mais n'offrent de différences que de une ou deux unités qui n'ont aucune autre signification que de témoigner d'une solidité qui ne se dément pas. L'action se maintient très facilement à 1,380.

L'action de la Société Générale est immobile à 455. Le bilan au 31 mai indique une augmentation de 10 millions en portefeuille et de 6 millions au compte de chèques.

La Banque d'Escompte est toujours très demandée à 471.25. Il faut voir sur cette valeur une hausse certaine qui portera rapidement le titre à son cours normal qui est le pair.

La société la « Indiana » dont nous avons annoncé la formation est aujourd'hui complètement constituée. Cette affaire qui est appelée à un grand

été, donnaient sur la façade du château; l'hiver, elles se garnissaient de doubles vitrages entre lesquels Irène faisait mettre des plantes et des fleurs dont elle ne pouvait se passer. C'était alors comme un jardin suspendu que le givre, attaché aux carreaux, cherchait vainement à atteindre.

Les meubles étaient à la fois simples de forme et luxueux d'étoffe. Sa bibliothèque, composée d'études d'histoire, de biographies des Hongrois célèbres, de poésies en langue magyare, s'étendait au-dessus du canapé aux coussins brodés. Les livres étaient reliés d'une manière uniforme, de couleur blonde à filets d'or, portant au coin les initiales et les armes d'Irène. Un pupitre noir aux incrustations d'ivoire avec tous les accessoires en argent était placé devant devant une des fenêtres. Un prie-Dieu surmonté d'un Christ et d'une statue de la Vierge, rapportée d'Italie, s'élevait au-dessus du deux jardinières basses remplies de fleurs, qui semblaient offrir sans cesse à Dieu leur parfum et leur beauté au nom de celle qui les avait placées.

Un tapis assourdissait le bruit des pas. Il y avait peu de glaces dans cette chambre, tout juste assez pour donner aux murs une couche lumineuse.

(A suivre.)

avenir doit assurer aux porteurs de titres des bénéfices certains dont les capitalistes sérieux voudront profiter. Le monde financier a été frappé de la partie du rapport de M. Mauvuit relative à la liquidation, une des concessions de la société.

« Le filon, dit M. Mauvuit, a la même direction que celui du Callao; le quartz est de même nature; sa richesse à la surface est la même et son exploitation doit donner les mêmes résultats.

La Compagnie d'assurances sur la vie le Patrioisme voit chaque jour sa situation s'améliorer. Par sa bonne gestion et la grande prudence qui a toujours présidé à ses placements, le Patrioisme est actuellement une des Compagnies dont le chiffre d'affaires grossit le plus d'année en année. Il n'y a plus pour les actionnaires qu'à attendre les dividendes et le passé répond de l'avenir.

Les Dépôts et Comptes Courants sont immobiliers aux environs de 602 50.

L'action de Panama se maintient très fermement à 398.75. Les obligations des diverses séries sont très recherchées, notamment celles du dernier emprunt 6 0/0 remboursables à 1,000 fr.

Les Polices A B de l'Assurance Financière sont toujours l'objet de demandes nombreuses et suivies de la part des petits capitalistes.

Les actions de nos chemins de fer sont très calmes. Les obligations atteignent leurs plus hauts cours.

Nouvelles militaires.

LA CLASSE DE 1886

Le ministre de la guerre a décidé que les jeunes soldats de la classe de 1886 qui en feront la demande seront admis, à partir du 4^e juillet prochain, à devancer l'appel à l'activité pour le régiment d'artillerie et pour les régiments d'infanterie de marine.

Ces devancements d'appel seront autorisés directement par les généraux commandant les subdivisions territoriales.

Les jeunes soldats qui seront admis à devancer l'appel pour l'artillerie devront être dirigés sur la portion centrale à Lorient.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le programme des fêtes du Concours musical, que nous avons regretté de ne pas voir publié plus tôt, a été enfin affiché samedi dans la soirée.

Nous nous hâtons de le donner à nos lecteurs.

Ville de Saumur

CONCOURS

D'Orphéons, d'Harmonies et de Fanfares

Sous la présidence de M. SELLENICK, ancien Chef de musique de la Garde Républicaine.

Samedi 2 juillet 1887, à 9 heures du soir, RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Par la Musique des Écoles communales, l'Harmonie Saumuroise et la Musique Municipale, avec le concours de l'École de cavalerie et de la Compagnie de Sapeurs-Pompiers.

Départ, route de Rouen, hôtel de la Poste.

DIMANCHE 3 JUILLET

A 1 heure 1/2 du soir, ROUTE DE ROUEN, Réunion de toutes les Sociétés.

A 2 heures, GRAND DÉFILE. Y prendront part :

ORPHÉONS

La Chorale du Mans.
La Sainte-Cécile d'Angers.
L'Avenir de Châteaubriant.
La Lyre Républicaine de Vihiers.

HARMONIES

L'Union Musicale de Châtellerault.
L'Harmonie de Niort.
La Municipale d'Écommoy.
La Municipale de Corné.
La Municipale de Montreuil-Bellay.
L'Harmonie de Doué-la-Fontaine.
L'Harmonie de Parigné-l'Évêque.
L'Harmonie de la Douce d'Angers.
La municipale de Dollon.

FANFARES

La Municipale de Langeais.
Angers-Fanfare.
La Lyre Fontenaisienne.
La Fanfare de Luyennes.
La Municipale de Vallet.
La Municipale de Baugé.
La Philharmonique de Chalonnes.
L'Union Musicale de Civray.
La Fanfare de Bréhémont.
La Sainte-Cécile d'Airvault.
La Sainte-Cécile de Vihiers.
La Fanfare de Courdemanche.
La Fanfare Pannetier de Brissac.
Les Enfants du Boulevard de Doulon.
La Fanfare de Châteaubriant.
L'Avenir Musical de Scorbe-Clairvaux.
L'Union de Vouvray.

Les Sapeurs-Pompiers de Jaulnay.
La Fanfare de Saint-Christophe.
La Fanfare de la Chapelle-Saint-Martin.
La Fanfare de Faye.
La Fanfare des Rosiers.
L'Union de Vallières-les-Grandes.
La Patriote du Pont-de-Bresne.
La Fanfare de Sorigny.
Les Enfants d'Apollon de Restigné.
L'Union Musicale de Restigné.
La Fanfare de Saint-Patrice.
La Fanfare de Turquant.
La Fanfare de Bourgueil.
La Fanfare de Saint-Nicolas-Je-Bourgueil.
La Fanfare d'Avoine.
La Fanfare de Ballée.
La Société Musicale de Vernouil.
La Véronnaise de Savigny.
La Société Musicale de Paray.
La Châtelleraudaise.
La Fanfare de Chabouray.
La Fanfare de Huismes.
La Fanfare de Varrains.
La Fanfare de Longué.
La Fanfare d'Allonnes.
La Fanfare de Saint-Georges-les-Sept-Voies.
La Fanfare de Varennes.

La Vendémoise, qui ne figure pas au programme affiché, a envoyé son adhésion ces jours derniers.

Les musiques scolaires ne feront pas partie du défilé.

(Le cortège traversera la ville depuis la rue de Rouen jusqu'à la place Maupassant. Les diverses musiques se sépareront alors pour se rendre à leur concours respectif.)

A 3 heures, ÉCOLE DES RÉCOLLETS, CONCOURS DES MUSIQUES SCOLAIRES: musique du Bataillon scolaire de Bressuire, musique du Bataillon scolaire de Doué, musique des Écoles communales de Saumur.

A 3 heures, Concours d'Exécution pour toutes les autres sociétés.

A 8 heures 1/2 du soir, FÊTE DE NUIT, CARRIÈRE DU CARROUSEL DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE.

GRAND FESTIVAL

3,000 EXÉCUTANTS

LUNDI 4 JUILLET

A 8 heures du matin, Concours de Lecture à vue.

A 10 heures, Concours de Soli.

A 1 heure, SALLE DU THÉÂTRE, Concours d'Honneur.

A 4 heures, CARRIÈRE DU CARROUSEL, Distribution des Récompenses.

A 8 heures 1/2, Illumination du Square.

On espère que, dans cette soirée, la Musique du 135^e de ligne, qui sera de passage à Saumur, revenant du Ruchard, se fera entendre au Square du théâtre.

POUR LA BANNIÈRE DE L'« HARMONIE »

De même que ses collègues MM. Berger et Merlet, M. de Soland, député de Maine-et-Loire, vient de nous adresser vingt francs pour la bannière de l'Harmonie Saumuroise.

Les élèves du Collège Mongazon d'Angers sont cette année leur pèlerinage habituel à Notre-Dame des Ardilliers.

Le voyage devait se faire d'abord en bateau à vapeur; mais l'état de la Loire encombrée de grèves a forcé d'abandonner cet agréable et séduisant mode de transport. Le Collège arrivera à Saumur demain mardi par le chemin de fer, à 8 heures 1/2 du matin.

Il y aura grand'messe à 10 heures à Notre-Dame.

Comme chaque année, une batterie d'artillerie, venant de Poitiers, arrivera mercredi prochain 22 juin à Saumur, pour les divers exercices et le tir du canon.

École de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Onzième séance du 19 juin 1887

1^o Fusil Gras, à 200 mètres. — Médaille, M. Chivert; — non sociétaires: médaille, M. Langlois.

2^o Revolver d'ordonnance, à 30 mètres. — médaille, M. Manier (L.).

En raison du Concours musical, la 12^e séance qui devait avoir lieu le 3 juillet est rapportée au dimanche 26 juin 1887, à 9 heures du matin.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

Les tramways ont fait un premier voyage hier. De nombreux invités avaient pris place dans deux wagons et se sont rendus à Fontevault en une demi-heure.

L'excursion a été fort agréable et s'est faite dans les meilleures conditions. Le retour a eu lieu vers six heures. Chacun était heureux de la bonne journée que les Tramways leur avaient procuré. Cette excursion n'avait rien d'officiel; l'inauguration solennelle aura lieu prochainement.

Nous lisons dans une correspondance de Montsoreau adressée au *Journal d'Indre-et-Loire*, au sujet des tramways :

« La voie, entre Saumur, Montsoreau et Fontevault est à peu près finie. Il ne reste qu'à relever les rails sur une certaine partie du parcours et à y conduire quelques wagons de ballast.

« On procédera ensuite à la construction des gares, une à Fontevault, l'autre à Montsoreau, une troisième à Turquant et deux autres à Souzay et à Dampierre.

« Malgré l'activité que l'on met au travail, il paraît certain que tout ne pourra être terminé pour les premiers jours de juillet, époque à laquelle auront lieu de grandes fêtes musicales à Saumur. On espère cependant que, pour la circonstance, les populations auront la satisfaction de faire usage du tramway.

« Plusieurs maires se proposent, en effet, de demander à M. le préfet de Maine-et-Loire de vouloir bien autoriser, pour le 3 et le 4 juillet, des trains de plaisir qui seraient organisés entre Saumur et Fontevault.

« D'après des informations que nous avons lieu de croire exactes, la Compagnie des chemins de fer à voie étroite de l'Ouest transporterait gratuitement les membres du Conseil municipal et les corps de musique de toutes les communes situées sur le parcours du tramway. Les promeneurs désireux d'assister aux fêtes de Saumur, et qui monteraient dans les voitures, n'auraient à payer qu'un prix très minime pour l'aller et le retour. La Compagnie, qui a à sa disposition un assez grand nombre de wagons, organiserait autant de trains qu'il serait nécessaire.

« Dans ces conditions, la ville de Saumur peut s'attendre à la visite d'une bonne partie des habitants de Candé, Montsoreau, Fontevault, Turquant, Parnay, Souzay, Dampierre et autres communes. Cabaretiers, cafetiers et restaurateurs de Saumur feront bien, si, comme tout le monde l'espère, l'autorisation préfectorale est donnée, d'augmenter leurs provisions dans une proportion notable. »

INTERDICTION DE LA VENTE DES HUITRES

Aux termes d'un décret du 12 janvier 1882, la vente des huitres de toute provenance est interdite pour l'alimentation publique du 15 juin au 1^{er} septembre de chaque année.

Les maires viennent d'être priés de rappeler cette interdiction à leurs administrés et de veiller à ce que les contraventions soient constatées et déferées aux tribunaux.

TRAITEMENT DES VIGNES

M. Bouchard, délégué départemental pour le traitement des maladies de la vigne, nous prie d'adresser la réponse suivante aux questions qui ont été posées par un correspondant du *Journal de Maine-et-Loire*, M. X..., dans son numéro du 14 juin :

« Dans le numéro du *Journal de Maine-et-Loire* d'hier, M. X... se plaint d'avoir eu un insuccès apparent dans une application de l'Eau céleste par un ciel azuré.

« Au bout d'un certain temps, les taches bleues résultant de la distribution de l'Eau céleste sur les feuilles se sont effacées successivement.

« M. X... craint que le procédé conseillé ne laisse à désirer.

« Nous ne croyons pas pouvoir partager ses inquiétudes, et en voici la raison.

« Lorsque l'on distribue de l'Eau céleste sur une feuille de vigne, si l'opération est bien faite, il doit en résulter une multitude de gouttelettes liquides qui, par évaporation, laissent un dépôt d'oxyde hydraté de cuivre.

« Cet oxyde hydraté de cuivre, très divisé, s'empare de la cuticule de la feuille, s'y fixe, et il pénètre d'autant mieux et d'autant plus rapidement dans le régime de la feuille qu'il est plus divisé.

« C'est évidemment ce qui s'est passé

dans l'opération à laquelle M. X... s'est livré et, selon nous, ses feuilles de vigne sont, sous un aspect très innocent, de véritables pièges tendus au *peronospora viticola*, quand ce cryptogame essaiera d'envahir le vignoble. »

L'EAU CÉLESTE ET LE SOUFRE SULFATÉ

Il nous revient de différents côtés que divers accidents se sont produits sur les feuilles de la vigne, par suite de l'application de l'Eau céleste et du soufre sulfaté.

Dans divers endroits, les feuilles auraient été brûlées, soit au centre, soit sur les rebords.

En ce qui concerne l'Eau céleste, les accidents qui ont pu se produire viennent de ce que le travail d'application a été fait alors que les feuilles étaient encore imprégnées de rosée.

Nous avons recommandé de ne distribuer l'Eau céleste, et cette recommandation a été renouvelée dans l'avis émanant de la Préfecture, que par un temps sec et beau.

Pour ce qui a trait au soufre sulfaté, les accidents de brûlure qui se sont produits sur les feuilles viennent d'abord de ce qu'il aura été probablement répandu sur des feuilles mouillées, et certainement parce qu'il est mal préparé.

Que l'on se reporte au mode de préparation indiqué dans la brochure : *Le Mildew en Maine-et-Loire*, et l'on se trouvera bien de l'emploi du soufre sulfaté et de l'Eau céleste. — A. B.

(Journal de Maine-et-Loire.)

LES SABLES D'OLONNE

Un cas de catalepsie très curieux s'est produit il y a quelques jours à l'hôpital des Sables.

Un jeune homme, récemment revenu du Tonkin, et travaillant dans un champ de betteraves près les dunes, se sentit pris d'un malaise inexplicable, et se dirigea vers l'hospice pour y demander des secours. Aussitôt arrivé, il fut pris d'une crise nerveuse violente. Pendant qu'on lui prodiguait les soins les plus expressés en attendant le docteur B... qu'on avait envoyé chercher, il eut une dernière convulsion, retomba inerte, sans souffle, et demeura dans une immobilité cadavérique. Pour tous les assistants, c'était une mort subite.

Bientôt arriva le docteur B...; il trouva les personnes présentes encore fort impressionnées de cette scène et crut tout d'abord n'avoir qu'à constater le décès. Mais, en cherchant à connaître la cause, son tact de médecin ne le trompa pas, il diagnostiqua une attaque de catalepsie, recommanda qu'on ne touchât pas au pseudo défunt, et qu'on se contentât de le surveiller. Il était alors dix heures du matin.

Pendant toute la journée et la soirée, le malade conserva une immobilité absolue sans que le moindre souffle ni la moindre pulsation accusassent la vie. Enfin, après 42 heures de cet état léthargique, il eut quelques spasmes, sembla se réveiller, et entra en délire.

Nous avons appris qu'il a déjà subi une crise semblable, et cela dans une circonstance tragique.

En 1883, étant dans la marine de l'État, il fut atteint d'une fièvre typhoïde, et soigné dans l'hôpital Saint-Mandrier, à Toulon.

Il entra en convalescence, lorsque subitement il fut pris d'une crise nerveuse extrêmement violente, et après quelques convulsions tomba en léthargie. On le crut mort, on rabattit le drapeau sur le visage; le soir, à l'inspection, le médecin constata, non sans étonnement, un décès que rien ne pouvait faire prévoir et on le transporta à l'amphithéâtre où il passa la nuit au milieu d'autres cadavres.

Le matin, il ressentait vaguement la sensation du froid du marbre sur lequel il était étendu, lorsque, vers huit heures, le gargon de service qui venait d'entrer dans l'amphithéâtre l'entendant pousser un soupir, s'enfuit épouvanté et donna l'alarme.

Lorsqu'on revint dans la salle, L. B... ouvrait les yeux: on le transporta promptement dans un lit où il fut soigné et guéri.

Publications de mariage.

Émile Grefin, sculpteur (vaut), et Berthe-Pauline Saulais, couturière, tous deux de Saumur.

Jean-Basile Lepage, tailleur de pierre, et Marie Coquière, domestique, tous deux de Saumur.

Louis Pironneau, champagniseur, et Marie Richer, couturière, tous deux de Saumur.

Auguste Peltier, boutonier, et Marie Gaudin, lingère, tous deux de Saumur.

FAITS DIVERS

UN ENLÈVEMENT

C'est en plein Paris, en plein jour, dans une avenue des plus fréquentées du bois de Boulogne que M^{lle} Martinez de Campos, femme divorcée du duc de la Torre, a été enlevée au cours d'une promenade qu'elle faisait en compagnie de sa femme de chambre.

Plusieurs hommes masqués se sont précipités sur elle, l'ont saisie, et portée dans une voiture toute préparée qui a disparu aussitôt au grand galop des chevaux.

Sa suivante, éperdue, folle de douleur, se transporte chez son beau-frère, le marquis de M... Celui-ci se rend sur les lieux et dirige aussitôt une enquête qui n'obtient aucun résultat. Il se décide à se rendre à l'ambassade d'Espagne, car M^{lle} de C... est Espagnole. M. d'Albareda a informé immédiatement M^{me} la duchesse de la T... La police est sur pied.

Quelques indices que l'on ait sur la trace des ravisseurs, les investigations de la police n'ont pas encore abouti.

Le *Voltaire* assure que c'est le vicomte de L. de G... qui a enlevé M^{lle} de Martinez Campos, et ajoute :

« Trois quarts d'heure à peine après l'enlèvement, M. L. de G... et M^{lle} de Martinez Campos avaient quitté Paris par la gare Saint-Lazare. A Creil, ils sont montés dans l'express de Bruxelles, et à dix heures et demie du soir, ils arrivaient dans le chef-lieu du Brabant.

« En route, M^{lle} de Martinez Campos a adressé au préfet de police une lettre par laquelle, — après avoir rappelé sa qualité de fille majeure, — elle affirme avoir suivi volontairement M. le vicomte de L. de G...

« On nous assure que la famille de M. de L. de G... s'est transportée de Versailles à Bruxelles pour entourer M^{lle} Mercédès de Martinez Campos jusqu'au moment de son mariage avec le vicomte Michel. »

Au dernier moment

Achères (Cher). Ma mère était très faible et ne mangeait presque plus, on craignait pour sa vie. On avait essayé tous les remèdes sans résultat, quand on eut recours aux excellentes Pilules suisses; après en avoir pris deux boîtes à 1 fr. 50, elle s'est trouvée beaucoup mieux. Je vous remercie et vous autorise à faire de ma lettre ce que vous voudrez. Ancert Langlois, charbon, à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Signature légalisée.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR

26 et 27 juin 1887

Premier jour, dimanche 26 juin.

Prix du Fagot (courses de haies — gentlemen), un Objet d'art au premier, et un panier de Champagne offert par MM. Girard et Bouvet au second, les entrées au premier, pour chevaux de chasse et de promenade, de 4 ans et au-dessus, domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course et n'ayant pas, en 1887, pris part à une course publique quelconque, montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné.

Prix du Château de Marson, course de haies handicap, pour les chevaux de l'École de cavalerie. Un Objet d'art d'une valeur de 500 fr., offert par M. Baillou de la Brosse, pour chevaux de l'École de cavalerie, montés par des officiers de l'École.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France (cross-country steeple-chase handicap gentlemen). 2,500 fr. offerts par la Société des Steeple-Chases de France au premier, les entrées au second, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

Steeple-chase militaire (2^e série). Un Objet d'art d'une valeur de 300 fr., pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'État.

Prix du Cercle Saint-Hubert (grand steeple-chase — handicap). 4,500 fr. pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

Rallye-Paper: un Objet d'art au premier et un panier de Champagne carte d'or au second, pour MM. les élèves-officiers de

grosse cavalerie (cuirassiers, dragons), montant leurs chevaux d'armes.

Deuxième jour, lundi 27 juin.

Cross-Country: un Objet d'art ajouté à une poule de 50 fr. au premier et un panier de Champagne offert par MM. Girard et Bouvet au second, pour chevaux de chasse et de promenade de 4 ans et au-dessus, domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course et n'ayant pas, en 1887, pris part à une course publique quelconque, le Fagot excepté, montés par MM. les officiers-élèves.

Prix des Bruyères (courses de haies — handicap). 4,000 fr. offerts par le Cercle Saint-Hubert, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus.

Steeple-chase militaire (1^{re} série). Un Objet d'art d'une valeur de 500 fr. offert par le Cercle Saint-Hubert, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacle autre que les steeple-chases militaires.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France, steeple-chase (4^e série). 2,600 fr. offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné une somme de 45,000 fr. en un ou plusieurs prix, ni deux prix de 4^e série, ni un prix d'une série supérieure.

Prix de Consolation (steeple-chase). 4,000 francs offerts par le Cercle Saint-Hubert, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné à réclamer pour 3,000 fr.; tout gagnant d'un prix pendant la réunion est exclus.

Rallye-Paper: un Objet d'art au premier et un panier de Champagne carte d'or au second, pour MM. les élèves-officiers de cavalerie légère, montant leurs chevaux d'armes.

Mardi 28 juin, tir aux pigeons.

EAUX MINÉRALES

A L'ÉPICERIE CENTRALE, 28, rue Saint-Jean, Saumur, on vend l'Eau de Saint-Galmier — source Badoit — 0 fr. 30 c. la bouteille, et l'Eau de Vals 0 fr. 50 c. la bouteille.

SOURDS

qui placez dans vos oreilles des cornets auriculaires acoustiques, micro-phoniques, tympanes, tubes artificiels, etc., vous aggravez la surdité et deviendrez incurables. La surdité est rapidement guérie par M. RAMOGNINO qui a obtenu des milliers de cures. Preuves: A. Hugonard, à St Chamond, a été guéri d'une surdité de 15 ans; Sénédier, à la Molle, d'une de 30 ans; Thiry, à Demange-aux-Bains, d'une de 21 ans; Thiry Désiré, à Fontaine-l'Évêque, d'une de 40 ans; Egl-m, pâtissier, à Chimay, d'une de 18 ans, etc. Conseils gratuits, faire connaître âge et date de la surdité à M. RAMOGNINO. D^r de l'Institut humanitaire des sourds, à Marseille.

INJECTION BROU

ZINCO SATURNINE 40 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant, sans rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix: 5 fr. le flacon.
J. FERRÉ, Ph^m, 102, rue Richelieu, PARIS.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 19 juin 1887.

Versements de 41 déposants (6 nouveaux), 14,543 fr.

Remboursements, 16,767 fr. 63.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Marché de Saumur du 18 Juin 1887

Blé semence (l'hect.)	—	Graine de trèfle 50k.	40	—
Blé nouveau (l'hect.)	—	— Luzerne. 50k.	35	—
From. 1 ^{er} q. l'h. 77k.	23	— de tin. 50k.	—	—
Halle moyenne, 77k.	21	Foin (la charr.) 780k.	60	—
Seigle 75k.	11	— Luzerne — 780k.	55	—
Orge 65k.	9	Paille — 780k.	40	—
Avoine 50k.	8	Amandes en c. 50k.	—	—
Fèves 75k.	11	— cassées 50k.	—	—
Pois blancs 80k.	20	Cire jaune . . . 50k.	190	—
— rouges 80k.	18			
Colza 85k.	31	Chanvres 1 ^{er} qualité,		
Chenevis 50k.	30	les 54 k. 500.	44	—
Farine, culas. 157k.	83	— 2 ^e — — —	40	—
Huile de noix . 50k.	125	— 3 ^e — — —	36	—

CIDRE DE BRETAGNE

La barrique. 40 à 45 fr.

PAUL GOUËT, propriétaire-gérant.

Etude de M^e FILLATRAU, notaire à Longé.

A PLACER à toute viagera, sur une seule tête, quatre mille francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e FILLATRAU. (431)

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, et de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Sur conversion de saisie, EN 35 lots, DE DIVERS

IMMEUBLES

Situés communes de Saint-Hilaire-Saint-Florent, de Chenetulle-Jes Toffeaux et de Verrie,

Saisis sur M. Emile MORREAU fils, propriétaire à la Tour-de-Ménive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 26 juin 1887, heure de midi, à la mairie de Saumur, salle de la Justice de paix, par le ministère de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

Sur la mise à prix totale de soixante-deux mille trois cent quarante-cinq francs, ci. 72,345 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, 12, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2° A M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault, dépositaire du cahier des charges.

BEAUREPAIRE.

A VENDRE

Fort et bon jument camion, 7 ans, cheval voiture, 6 ans.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER Pour la Saint-Jean 1888, Grande Maison Occupée par M Chaussepied, rue de la Petite-Bilange. S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Pr-sles. (293)

A LOUER Beaux Appartements Chambres et Salons. A Saumur, 18, rue Dasse-Saint-Pierre. S'adresser à M. CHICOTEAU, propriétaire à la Roche-Marteau, par Trois-Moutiers (Vienne), et à la maison même, pour visiter. (425)

A LOUER Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON Située rue d'Alsace. S'adresser à M. BESNARD-NEUSTEDT, qui l'habite. (253)

A LOUER Pour la Saint-Jean prochaine UNE GRANDE MAISON Pour le Commerce Rue de la Petite-Bilange, n° 10. S'adresser à M. DELAMARE, négociant.

A CÉDER DE SUITE Pour cause de santé, Un Magasin de Lingerie Et Confection Situé au centre du commerce. S'adresser au bureau du journal.

IMPRIMERIE PAUL GODET

A VENDRE ROGNURES Pour emballages, Blanches ou de couleur.

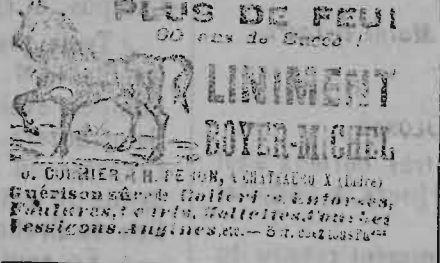
Très belle Occasion Landau à Vendre S'adresser au bureau du journal.

VINS EN GROS DESGIRAUD ET BOURASSEAU A Saumur. Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois. VIN ROUGE..... 65 fr. VIN BLANC supérieur... 65 fr. id. ordinaire... 50 fr. MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

ON DEMANDE un domestique connaissant très bien la culture de la vigne. On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

BOULANGERIE VIENNOISE DECHEZELLE-ROBIN 67, quai de Limoges, 67 Panification Française et Etrangère Entrepôt de Son et de Levure.



L'ARMÉE TERRITORIALE Journal hebdomadaire Paraissant le Samedi 12, rue Grange-Batelière, Paris Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS : Six mois... 7 fr. Un an... 12 » On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

En cours de publication dans LE JOURNAL DU DIMANCHE Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches LES NUITS DU PÈRE LA CHAISE Par LÉON GOZLAN. LES PERLES NOIRES Par LOUIS ENAULT. Le Trésor des Bacquancourt Par FRANÇOIS OSWALD. 10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES Chez tous les libraires. ABONNEMENTS : DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale: 1 an, 8 fr. 50; 6 mois, 4 fr. 25. La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande si franchise d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes. En préparation : romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc. BUREAUX, 64, rue Amelot, PARIS. On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

LA FEMME ET LA FAMILLE Journal des jeunes personnes Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois. ABONNEMENTS : Edition mensuelle, sans annexes ni gravures... 6 fr. La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries... 12 fr. Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'État BUREAU CENTRAL: rue Dacler, 41, à SAUMUR ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE DE DÉMÉNAGEMENTS PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER AVEC VOITURES CAPITONNÉES Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

DENTS NI CROCHETS Léon A. Fresco Chirurgent-Dentiste 68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

MAGASIN PITTORESQUE Paraisant le 15 et le 30 de chaque mois Rédacteur en chef: M. ÉDOUARD CHARTON

BUREAUX: 29, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29, A PARIS CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

ABONNEMENTS POUR 1887 10 fr. pour Paris. 12 fr. Départements. 13 fr. Union postale.

Table of train schedules for the State Line (Ligne de l'État) and Orléans Line (Ligne d'Orléans). It includes columns for stations, departure times, and arrival times for various routes.

COFFRE-FORT DE LA MAISON HAFFNER AÎNÉ Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire. PAUL GODET IMPRIMEUR, SAUMUR.